



Mariage avec un titre de séjour étudiant expiré

Par **saksak**, le **23/10/2014** à **23:36**

Bonjour, Mon fiancé et moi nous marierons le 6 décembre alors que son titre de séjour étudiant expirera le 14 novembre. Il n'a pas demandé de renouvellement de son titre de séjour étudiant. Il est marocain et je suis française. Nous vivons sous le même toit depuis plus d'un an (j'essaye de récolter le maximum de preuves de vie commune, même si le bail n'est qu'à mon nom: EDF, compte joint, assurance habitation, courrier adressés à Mr à notre domicile commun...). Pourra-t-il être régularisé sans rentrer au Maroc malgré notre mariage 3 semaines après la fin de son titre de séjour? Est-ce que la procédure sera celle d'un changement de statut étudiant à vie privée familiale conjoint de Français ou une première demande de titre de séjour? Je vous remercie d'avance pour toutes les informations que vous pourrez m'apporter.

Par **saksak**, le **24/10/2014** à **16:29**

Merci pour ta réponse. Je sais très bien qu'il ne sera pas régularisé en 3 semaines. Je m'inquiétais juste car nous nous marierons 3 semaines après l'expiration de son titre de séjour. Tu as eu un récépissé dès le dépôt de ta demande de titre de séjour?